

*L'Ambassadeur de Suisse*

en Irak

Bagdad, le 21 février 1985



Rapport de fin de mission

(selon instruction 186)

1. Etat des relations bilatérales

Elles peuvent être qualifiées de très bonnes dans tous les domaines et à tous les niveaux de l'administration.

La Suisse jouit en Irak d'un prestige indéniable. Nos institutions démocratiques, notre armée de milice, notre service de protection civile et notre système économique nous valent des appréciations élogieuses; notre neutralité est comprise et respectée. La non-participation à l'ONU ne fait l'objet d'aucune critique; il est remarqué tout court que la Suisse gagnerait à y adhérer, d'autant plus que nous abritons bon nombre d'organisations internationales spécialisées. Le nom de Genève est synonyme de dialogue entre les Nations. L'oeuvre du CICR est largement reconnue. Présente en Irak dès le début des hostilités avec l'Iran (septembre 1980), sa délégation, qui aujourd'hui compte une vingtaine de membres, y accomplit d'ailleurs un travail remarquable. L'appel que le président de la Confédération et le chancelier autrichien ont adressé le 8 mars 1984 aux deux belligérants pour qu'ils respectent les règles du droit international humanitaire et facilitent l'exercice du mandat du CICR visait davantage l'Iran; interprétée dans ce sens par Bagdad, la déclaration commune a été appréciée.

Engagé dans une longue et interminable guerre, l'Irak s'efforce d'empêcher le flux d'armement vers l'Iran en provenance de fournisseurs de pays avec lesquels Bagdad entretient des relations ou qui impliquerait la responsabilité de ces Etats. De temps à autre, le chef de

./.

- 2 -

mission est convoqué au MAE pour s'entendre dire que tel ou tel contrat prévoyant la livraison de matériel de guerre à Téhéran a été conclu en Suisse. D'autre part, les ventes de PC-7 à l'Iran, qui les utiliseraient sur le front pour des missions-suicides, reviennent souvent dans les discussions. Il est demandé aux autorités fédérales d'user de leur influence pour que cessent ces transactions. De plus, l'Irak souhaiterait que nous n'accordions pas l'asile à ceux de ses ressortissants qui cherchent refuge en Suisse; Bagdad les taxe de sujets sans scrupules, de trafiquants d'armes et de stupéfiants. Notre réponse, dans chaque cas, est invariablement la même. Parallèlement, l'ambassadeur d'Irak en Suisse saisit le Département des mêmes affaires. Ces démarches de routine ne provoquent aucun malaise et nos relations demeurent au beau fixe.

+ + +

L'économie occupe une place de premier plan dans les relations entre les deux pays. A quelques exceptions près, pratiquement toutes nos industries d'exportation et les entreprises de services sont présentes en Irak sous une forme ou une autre. Une cinquantaine de maisons suisses ont un bureau à Bagdad.

L'Irak n'est pas privé de ressources et fait usage avec mesure de ses réserves financières. L'endettement se tient dans des limites tolérables. Les autorités gèrent la crise avec compétence; des accords de rééchelonnement de la dette ont été passés avec plusieurs pays. Les créances en monnaie étrangère de nos maisons sont transférées avec un certain retard; cette pratique est couramment admise, l'Irak donnant généralement suite à ses engagements internationaux; quelques paiements sont encore bloqués en raison de questions litigieuses.

La suspension, par le consortium Sydeco-Spaltenstein, des travaux de construction des bâtiments du ministère de la santé, et le retrait de son personnel d'Irak, est la seule ombre au tableau de nos

./.

- 3 -

relations économiques bilatérales. Une solution devrait être négociée prochainement entre les deux parties, sur la base de livraisons de pétrole devant permettre de financer l'achèvement de l'ouvrage. Suite à son engagement, la GRE a versé 11 millions de francs au consortium.

Les activités du centre de réparation de montres, installé à Bagdad en 1979 et doté d'un directeur technique suisse désigné par la FH, sont financées par les fabricants qui exportent leurs produits en Irak. Un recul substantiel des ventes mettrait en péril l'existence du centre. L'accord de collaboration entre la FH et le côté irakien est revu et reconduit d'année en année.

D'une manière générale, la GRE montre une prudence excessive à l'égard de l'Irak et n'accorde sa couverture qu'exceptionnellement, dans des cas isolés, par exemple pour des livraisons d'équipement destiné à des ouvrages en cours, dont l'extension a été décidée par le client; quant aux montres, la durée de la garantie n'excède pas six mois et est limitée à 60%.

Les rapports tant officiels que personnels que le chef de mission entretient avec les titulaires des ministères s'occupant d'affaires économiques et les dirigeants de la plupart des entreprises étatiques qui ont conclu des contrats avec nos maisons, sont fréquents et cordiaux.

Diverses initiatives de l'ambassade (l'exposition horlogère en 1981, aux résultats éclatants, et l'organisation de conférences techniques dans le cadre de la foire internationale de Bagdad en 1984), pour ce citer que les principales, témoignent de notre volonté de collaboration avec l'Irak. Le service économique de l'ambassade prête son concours aux firmes qui participent à la foire d'automne et aux expositions spécialisées; il leur est précieux.

La 4e session de la Commission mixte Suisse-Irak devrait se tenir à Bagdad dans le courant du deuxième semestre 1985. La

./.



- 4 -

précédente session eut ses assises à Berne en 1981. Le côté irakien est présidé par le ministre de l'industrie légère, M. Tareq Al-Abdullah.

---

Le chef de mission est chaque fois invité à l'ouverture des sessions et aux travaux de la Commission économique pour l'Asie occidentale / Economic Commission for Western Asia (ECWA), et ce, "in a consultative capacity". Le secrétaire exécutif de la Commission, M.Mohammed Said Al-Attar, a été reçu au DFAE en 1984. Les relations que nous avons à l'ECWA représentent une source d'information très utile (échanges de vue avec ses experts et contacts avec les délégués des pays membres, documentation spécialisée).

---

## 2. Relations entre la représentation et

- a) la colonie suisse
- b) les entreprises suisses en Irak

a) Fin 1984, les effectifs de la colonie chiffrèrent 373 (1983: 418) personnes, incluant 37 double-nationaux, dont une vingtaine de Suissesses, épouses ou veuves de ressortissants irakiens et qui résident de longue date dans ce pays. La plupart de nos compatriotes sont des chefs d'entreprise et des techniciens travaillant à des projets et qui séjournent en Irak avec leurs familles jusqu'au terme d'un contrat de deux ou trois ans. Il n'existe pas de club suisse en Irak.

Les rapports entre les membres de l'ambassade et les compatriotes sont très suivis. Le chef de mission les reçoit régulièrement à déjeuner ou à dîner chez lui, isolément ou en petits groupes; il convie de temps en temps tout le personnel de telle ou telle

./.

entreprise à un cocktail. Les membres de la délégation du CICR en Irak sont régulièrement associés aux invitations. Quant aux double-nationales, celles-ci sont réticentes à venir à la résidence, étant soumises aux mêmes restrictions que l'ensemble de la population dans ses contacts avec les étrangers. A la suite d'une démarche à titre personnel du chef de mission au MAE, elles ont obtenu un visa de sortie l'été dernier pour aller passer des vacances en Suisse. Le seul cas encore en suspens devrait être résolu prochainement.

Dès le début de la guerre irako-iranienne, un dispositif a été mis en place par l'ambassade en prévision d'une éventuelle aggravation de la situation qui pourrait conduire à l'évacuation des compatriotes. Cet "état-major de crise", dont font partie les directeurs de trois ou quatre grandes firmes suisses, se réunit à l'invitation du chef de mission chaque fois que les circonstances l'exigent. Il a fait ses preuves en septembre 1980, lors du rapatriement des femmes et enfants, par la route à Amman.

b) L'ambassade voit très souvent les chefs d'entreprise, mais c'est à l'occasion des "economic meetings" que les échanges de vue sont les plus nourris. On se retrouve à la résidence en général toutes les quatre à six semaines pour des discussions approfondies entre les participants, dont bénéficient également nos milieux économiques en Suisse auxquels parviennent les procès-verbaux des réunions.

Les visites que le chef de mission rend périodiquement aux travailleurs des chantiers et aux techniciens des grands projets, dans la banlieue de la capitale et en province, sont hautement appréciées par les intéressés eux-mêmes et par leurs maisons en Suisse.

- 6 -

3. Rapports de l'ambassade avec l'administration irakienne, les collègues du CD et des organisations internationales, les dirigeants du parti Ba'th et des particuliers:

consulter la documentation qui existe à cet effet à l'ambassade.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line followed by a vertical line and a diagonal line extending upwards and to the right.

(Marcel Disler)